

Demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences

AFFIRMATION SOLENNELLE

Je, soussigné, **CLAUDE PEDNAULT**, Chef – Réglementation et conditions de service pour la division Hydro-Québec Distribution au 2 Complexe Desjardins, Tour est, 25^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. La présente demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences, dossier R-3788-2012 a été préparée sous ma supervision et mon contrôle en ce qui concerne les Conditions de service d'électricité;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits allégués dans la présente demande de modification des tarifs et conditions de distribution d'électricité relative à une option d'installation d'un compteur n'émettant pas de radiofréquences en ce qui concerne les Conditions de service d'électricité;
3. En ce qui concerne les Conditions de service d'électricité, les faits allégués dans ladite demande sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 14 mars 2012

(s) Claude Pednault

CLAUDE PEDNAULT

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, ce 14 mars 2012

(s) Jocelyne Soucy

Jocelyne Soucy
Commissaire à l'assermentation pour les districts de
Montréal et d'Iberville (no. 174381)